REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Secrétariat Général de l'Agriculture, Pêche et Elevage

Task-force Riz

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE (SNDR)



Les gouvernements africains sont en train de prendre conscience qu'ils ne peuvent plus compter sur les importations de riz pour nourrir leurs populations

Avec la collaboration de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique ***(CARD)***

Décembre, *2013*

TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES **1**

ACRONYMES **3**

LISTE DE TABLEAUX **4**

RESUME EXECUTIF **5**

I. INTRODUCTION **7**

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 7
1.2. APERÇU GENERAL DE LA RIZICULTURE CONGOLAISE 9
1.3. POTENTIALITES DE LA PRODUCTION NATIONALE 10
1.4. DEFIS POLITIQUES 10

II. BILAN DU SECTEUR RIZICOLE **10**

2.1. PLACE DU RIZ DANS LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES 10
2.2. LIEN AVEC LE PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA). 12
2.3. PREFERENCES DE CONSOMMATEURS ET EVOLUTION DE LA DEMANDE 13
2.4. PROFIL DES ACTEURS DE LA FILIERE RIZ 14
2.5. LA DIMENSION GENRE DANS LES ACTIVITES DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION 15
2.6. L'AVANTAGE COMPARATIF DE LA PRODUCTION RIZICOLE DOMESTIQUE (EXPLOITATION, TRANSFORMATION), LE NIVEAU DE VENTE EN DETAIL DANS LES CENTRES URBAINS ET LE NIVEAU DE CROISSANCE 15

III. DEFIS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR RIZ **16**

3.1. LE POTENTIEL DU RIZ LOCAL POUR FAVORISER LA REDUCTION DE LA PAUVRETE RURALE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE 16
3.2. LE REGIME FONCIER 16
3.3. LES QUESTIONS SOCIALES 17
3.4. LES QUESTIONS TRANSFRONTALIERES/REGIONALES 17
3.5. LES LEÇONS TIREES DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT RIZICOLES ANTERIEURES 17
3.6. LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES 19

IV. LES DOMAINES PRIORITAIRES ET LES APPROCHES **19**

4.1. CONTRAINTES 19
4.2. DOMAINES PRIORITAIRES 20
4.3. APPROCHES 20
4.3.1. Accroissement des emblavures *20*
4.3.2 Stabilisation/sédentarisation de la riziculture pluviale *20*

V. VISION ET PORTEE DE LA SNDR **21**

5.1. VISION 21
5.2. BUTS ET OBJECTIFS 21
5.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES EN RECHERCHE AGRONOMIQUE ET VULGARISATION 22
5.4. CIBLE DE PRIX A LONG TERME 22
5.5. GOUVERNANCE 23

VI. STRATEGIES POUR LES SOUS-SECTEURS RIZ **23**

6.1. LE SYSTEME DE PRODUCTION DE SEMENCES 23
6.2. LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION DES ENGRAIS 24

6.3. TRAITEMENT POST RECOLTE ET COMMERCIALISATION DU RIZ 25
6.4. IRRIGATION ET INVESTISSEMENT DANS LA TECHNOLOGIE DE MAITRISE DE L'EAU 25
6.5. ACQUISITION, ENTRETIEN ET ACCES AUX EQUIPEMENTS 26
6.6. RECHERCHE, DIFFUSION DES TECHNOLOGIES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES 27
6.6.1. Génération des technologies, accès à la connaissance et aux technologies 27
6.6.2. Gestion de la fertilité des sols 28
6.6.3. Accès aux crédits/financements agricoles 28
VII. PLANS D'ACTIONS DES POLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE (PDSR) 29
7.1. CHAINE DE VALEUR DE RIZ 29
7.2. POLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE (PDSR) 30
7.3. PLANS D'ACTIONS DES POLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE (PDSR) 31
7.4. IMPACT DES ACTIVITES 34
VIII. CONCLUSION 34
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 35
ANNEXES 36

ACRONYMES

1.	ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
2.	ADV	:	Association de Développement des Villages
3.	AGRA	:	Alliance pour la Révolution verte en Afrique
4.	CARD	:	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
5.	CCA	:	Caisses de Crédits Agricoles
6.	CDC	:	Comités de Développement Communautaire
7.	CENADRETA	:	Centre National de Dressage et de Traction Animale
8.	DSCRP	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
9.	FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
10.	FEC	:	Fédération des Entreprises du Congo
11.	FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
12.	FNDAR	:	Fonds National de Développement Agricole et Rural
13.	IFA	:	Institut Facultaire des Sciences Agronomiques
14.	INERA	:	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
15.	ISEA	:	Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques
16.	JICA	:	Agence de Coopération Internationale du Japon
17.	NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Agriculture Africaine
18.	OFIDA	:	Office des Douanes et Accises
19.	OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
20.	OPA	:	Organisation des Producteurs Agricoles
21.	PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
22.	PIB	:	Produit Intérieur Brut
23.	PNR	:	Programme National Riz
24.	PNS	:	Plan National Semencier
25.	PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
26.	PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
27.	PRAPE	:	Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur
28.	PRAPO	:	Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province Orientale
29.	PRERP	:	Programme de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial
30.	RDC	:	République Démocratique du Congo
31.	SENAFIC	:	Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
32.	SENASEM	:	Service National des Semences
33.	SNDR	:	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
34.	SNSA	:	Service National des Statistiques Agricoles
35.	SNV	:	Service National de Vulgarisation
36.	TICAD	:	Conférence Internationale sur le Développement de l'Afrique
37.	UNOPS	:	United Nation Office for Project Services

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Production de certaines cultures principales (en tonnes) de 2008 à 2011
Tableau 2 : Evolution de la production et des importations du riz en RD Congo
Tableau 3 : Principales variétés améliorées du riz cultivées en RD Congo
Tableau 4 : Projection des productions de différentes zones écologiques
Tableau 5 : Personnel scientifique existant et besoins à satisfaire

RESUME EXECUTIF

1. Les stocks globaux de riz sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1983-1984 et les pays africains ne peuvent plus compter sur les importations venant d'Asie pour nourrir leurs populations à la croissance démographique galopante ;
2. Lors de la quatrième conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) tenue à Yokohama au Japon en 2008, le Gouvernement Japonais s'est engagé à assister les pays africains à doubler leurs productions nationales de riz au cours des dix prochaines années.
3. Pour atteindre cet objectif, le Japon, à travers son agence de coopération internationale (JICA), en partenariat avec l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA), a lancé la structure dénommée ''coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD)'' ;
4. Durant la première conférence de la CARD à Nairobi en 2008, un groupe de 21 pays d'Afrique Subsaharienne ayant besoin d'assistance dans le développement de la riziculture a été identifié. Ces pays ont été assisté dans l'élaboration de leur stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) ;
5. La RDC a finalement bénéficié de la même assistance et a entrepris d'élaborer son document de stratégie de développement de la riziculture ;
6. Il est un fait que la RDC regorge des grandes potentialités rizicoles. En effet, outre les grandes zones productrices bien connues, toutes les provinces du pays sont aptes à produire cette denrée. A ce jour, seulement environ 450 000 ha sont exploités pour la riziculture, alors que les disponibilités des terres cultivables sont évaluées autour de 80 millions d'hectares dont 4 millions sont irrigables ;
7. La présence des zones de production rizicole de part et d'autre de la ligne de l'équateur devrait, en principe, permettre d'assurer une production suffisante à un approvisionnement régulier des centres de consommation. Mais un certain nombre des problèmes (dégradation des voies de communication, manque de crédit de campagne, multiplicité des taxes, etc.) conduit à des disparités saisonnières parfois importantes de l'offre ;
8. Néanmoins, la riziculture reste l'apanage des petits producteurs exploitant en moyenne 0.50 Ha en culture sèche et 0.20 Ha en culture inondée pour des rendements respectifs de 1tonne et de 3 tonnes de paddy par hectare ;
9. La majorité des riziculteurs utilisent des variétés traditionnelles (peu productives mais rustiques), les variétés améliorées étant insuffisamment diffusées ;
10. En termes de consommation, le riz se place en septième position avec 2.5% de la demande nationale. Kinshasa vient en tête avec une consommation de 27.6% du volume national consommé (1995) ;
11. Par ailleurs, il convient de signaler que la concurrence très forte existant entre le riz produit localement et le riz importé qui est

toujours disponible sur le marché et parfois à moindre coût ne stimule pas le producteur ;

12. Toutefois, la production actuelle du riz en RDC (189 708 tonnes de riz blanc en 2007 contre les besoins nationaux évalués à 416 984 tonnes) n'étant pas en même de couvrir les besoins de consommation interne, le pays est obligé de recourir aux importations de plus en plus croissantes ;
13. De ce qui précède, l'objectif global de la stratégie est d'assurer l'autosuffisance du pays en riz à moyen terme et à long terme, exporter sur les marchés sous-régional et international ;
14. Ainsi, la SNDR de la RDC se fixe comme objectif l'autosuffisance en riz et l'exportation d'un surplus de 130.000 à 160.000 tonnes de riz blanc sur le marché sous-régional et international en 2018. Dans ce cadre, il s'agira d'assurer une offre de riz suffisante en quantité et en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs les plus pauvres ;
15. Les stratégies décrites dans ce document devront améliorer la productivité et l'efficacité de la chaîne de valeur du riz, accroître les revenus des acteurs directs de cette chaîne, établir ou rétablir des liens fonctionnels entre les acteurs le long de cette chaîne de valeur ;
16. Des acteurs de la chaîne de valeur du riz sont très nombreux. Ils comprennent des acteurs directs (consommateurs, meuniers, producteurs, commerçants, transporteurs, etc.) et des acteurs indirects (chercheurs, vulgarisateurs, ONG, associations des exploitants, etc.).

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Les stocks globaux de riz sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1983-1984 et les pays africains ne peuvent plus compter sur les importations venant d'Asie pour nourrir leurs populations à la croissance démographique galopante. Les prix des denrées alimentaires, du carburant et des engrais ont augmenté en 2008 et des vagues d'émeutes de protestation contre cette hausse ont été rapportées dans plusieurs principales villes d'Afrique. Le riz est particulièrement ciblé, car il fait partie des deux principales cultures (avec le blé) qui présentent un déficit énorme entre l'offre et la demande locales (nationales). Les importations de riz en 2006 dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara étaient d'environ neuf millions de tonnes, évaluées à plus de 2 milliards de dollars américains. À prix courants, ces importations du riz coûteraient plus de 6 milliards de dollars américains. Des actions urgentes s'avèrent indispensables pour s'assurer que les pays africains disposeront de suffisamment de riz pour nourrir leurs populations rurales et urbaines.

Dans le cadre du Plan d'action de Yokohama adopté lors de la quatrième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique tenue dans cette ville Japonaise (TICAD IV) en 2008, le Gouvernement Japonais s'est engagé à aider l'Afrique à accroitre sa capacité de production agricole ainsi que sa productivité. Il s'était particulièrement engagé à assister les pays africains à doubler leurs productions nationales de riz au cours des 10 prochaines années. Pour atteindre cet objectif, le Japon, à travers son Agence de coopération internationale (JICA), en partenariat avec l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA), a lancé la structure dénommée ''Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD)''.

La CARD est un groupe consultatif de donateurs, d'institutions de recherche et d'autres organismes dont le but est de promouvoir la riziculture en Afrique par l'intermédiaire d'échange d'informations, la coordination et l'harmonisation des initiatives et des projets existants ainsi que des plaidoyers pour davantage d'investissements. Durant la première conférence générale de la CARD tenue à Nairobi en 2008, un groupe de 21 pays d'Afrique subsaharienne ayant besoin d'assistance en développement a été identifié. Ces pays ont été assistés dans l'élaboration de leur Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR).

La production de riz en Afrique n'a pas été en mesure de suivre la croissance de la demande. La hausse rapide des importations (8,4 % d'augmentation annuelle depuis 1997) a permis de combler l'écart grandissant entre l'offre et la demande régionale. Cette croissance rapide des importations a été estimée à 3,77 % en 2001-2006. En 2009, la production de riz paddy en Afrique était de 24,5 millions de tonnes (près de 16 millions de tonnes de riz usiné) et 9,6 millions de tonnes ont été importés, ce qui représente le tiers du volume de riz commercialisé sur le marché mondial (FAO, Suivi du marché du riz, 2009). En effet, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Sénégal figurent parmi les dix premiers pays importateurs de riz. Près de 40% du riz consommé en Afrique est importé. Cette forte dépendance aux importations expose fortement l'Afrique aux chocs du marché international avec des conséquences graves pour sa sécurité alimentaire et sa stabilité politique comme l'ont démontré les événements qui ont eu lieu lors de la crise alimentaire de 2008.

En République Démocratique du Congo (RDC), le riz occupe la septième place après le manioc, la banane plantain, les fruits, le maïs, l'arachide et les légumes. Au niveau de la production céréalière, il est classé en deuxième position après le maïs, et constitue une source importante de revenu pour le riziculteur (40,3 $ /riziculteur en l'an 2000 : résultat de l'enquête

statistique du SNSA). La consommation nationale a été évaluée à 7kg de riz blanc/personne/an. Cependant, elle atteint 9,4 kg dans la Province Orientale, 19,5 kg dans la Ville Province de Kinshasa et 17,5 kg dans le District de Sankuru (Province de Kasaï Oriental) et dans la Province de Maniema.

Actuellement la consommation du riz est à la hausse dans les grandes villes et dans certains autres centres urbains du pays du fait de sa conservation et de sa préparation faciles. Il importe de signaler que l'utilisation du riz dans la préparation de la bière est évaluée à 16% de la production nationale. La tendance sans cesse à la hausse de la population et de la demande des usines brassicoles entraînent un accroissement continu des besoins du pays en riz pour lequel il est déjà déficitaire.

En effet pour l'an 2007, la République Démocratique du Congo a produit 189.708 Tonnes de riz blanc. Cette production n'a couvert que 45,50% des besoins nationaux évalués à 416.984 Tonnes (Annuaire des statistiques agricoles, SNSA, 2007-2010). L'offre locale n'étant pas à même de couvrir les besoins du pays, la RDC est obligée de recourir aux importations de plus en plus croissantes du riz.

Néanmoins, il convient de signaler que depuis l'année 2008, la production du riz paddy a connu une légère tendance à la hausse. Cela est du à des actions des projets de développement opérant dans des zones d'intervention bien localisées. Ces interventions ont facilité l'accès à la technologie.

Tableau 1 : Production de quelques cultures principales (en tonnes) de 2008 à 2011

Spéculations	***2008***	***2009***	***2010***	***2011***	***Croissance (%) (11/08)***
Riz paddy	316 530	316 880	317 231	317 587	0,33
Maïs	1 155 950	1 156 180	1 156 410	1 156 640	0,06
Manioc	15 019 430	15 034 450	15 049 483	15 064 537	0,30
Banane plantain	489 640	490 470	490 476	492 138	0,51
Haricot	113 240	114 239	115 247	116 263	2,67
Arachide	370 000	370 631	371 263	371 896	0,51

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/Service National des Statistiques Agricoles (SNSA).

Aussi, est-il recommandé de mettre en place un cadre stratégique qui détermine les grandes orientations et les actions prioritaires à entreprendre afin de soutenir cette tendance à la hausse dans la durée. Ce qui est visé est l'augmentation de la productivité et de la production rizicoles pour combler le déficit en cette denrée et dégager un surplus à écouler sur les marchés sous régionaux et peut être régionaux.

Pour ce faire, le gouvernement japonais, a pris l'initiative d'aider les pays africains à développer leur secteur agricole plus spécialement la riziculture en s'appuyant sur l'approche chaîne de valeurs et l'expérience des pays asiatiques.

La troisième conférence de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique tenue à Dar-es-Salam en Tanzanie a retenu la République Démocratique du Congo comme membre de la coalition, compte tenu de ses nombreuses et immenses potentialités, parmi les groupes des pays au sud du Sahara. A l'instar de ces pays, la République Démocratique du Congo est appelée à rédiger sa Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

(SNDR/RDC). Elle entend ainsi tout mettre en œuvre pour augmenter de manière significative sa production rizicole d'ici 2018.

1.2. Aperçu général de la riziculture congolaise

Le riz pluvial a été introduit en République Démocratique du Congo depuis le quinzième siècle par les Arabes. C'est seulement vers les années 1950 que le pays connaitra la riziculture irriguée à titre expérimental avec l'assistance du Gouvernement Taïwanais.

En terme de superficies emblavées, ces deux types de riziculture subsistent aujourd'hui avec les proportions de l'ordre 98% pour la pluviale et 2% pour l'aquatique. Le gros de la production rizicole provient de quatre provinces ; à savoir : la Province Orientale (28%), le Maniema (20%), l'Equateur (13%) et le Kasaï Oriental (11%). Ces provinces réalisent à elles seules plus de 72% de la production nationale (PNUD/UNOPS, op.cit.).

La riziculture aquatique se rencontre à Kinshasa, dans la plaine de la Ruzizi et à petite échelle à l'Equateur (Mbandaka, Bumba), dans la Province Orientale (Kisangani) et dans le Bas Congo (Mbanza-Ngungu, Mawunzi).

En République Démocratique du Congo, la riziculture reste l'apanage des petits producteurs exploitant en moyenne 0.50 ha en culture sèche et 0,20 ha en culture inondée pour des rendements respectifs de1tonne et de 3 tonnes de paddy par hectare.

En termes de consommation, le riz se place en septième position avec 2,5% de la demande nationale. Kinshasa vient en tête avec une consommation de 27,6% du volume national consommé (1995). Il est suivi de la Province Orientale, du Kasaï-Oriental, du Maniema et du Nord-Kivu avec respectivement 18%, 10,3%, 7,5% et 6,1%. La demande de Kinshasa représentait à elle seule 33% de l'offre globale, la consommation a fortement augmenté en importance dans cette province fortement urbanisée. A titre d'exemple : entre 1975 et 2000, elle a progressé de 4,91 kg /capita à 13,26 kg soit une hausse de 270% ; celle du riz importé est passée de 3,50kg à 8,42kg, soit une augmentation de 240%.

Par ailleurs, à l'exception du Maniema et du Sankuru (Kasaï Oriental) où le riz constitue l'aliment de base, la consommation de riz est un phénomène lié à l'urbanisation. Celle-ci contribue fortement à la demande de cette denrée à cause de l'avantage que confèrent la facilité et la durée de sa conservation. En effet, les aliments de base comme la banane, la patate douce et autres féculents, hautement périssables, ne répondent pas à la préoccupation des citadins qui, pour se mettre à l'abri des augmentations incessantes des prix des vivres, constituent des stocks mensuels de riz. Les autres avantages qu'offre le riz aux citadins sont la cuisson rapide (20 à 30 minutes) et sa consommation qui ne nécessite pas obligatoirement une préparation spéciale. Ainsi, la présence des centres urbains miniers du Katanga (Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Kipushi, Kambove, etc.), du Kasaï Occidental (Kananga, Tshikapa), du Kasaï Oriental (Mbuji-Mayi) et des centres de négoce de Nord-Kivu (Goma, Kiwanja, Kanyabayonga, Kirumba, Katsimbiro, Butembo, Béni) et autres grandes agglomérations de Kinshasa (Matadi, Boma, Kikwit) sont à l'origine de cette forte demande de riz.

La majorité des riziculteurs utilisent des variétés traditionnelles (peu productives mais rustiques), les variétés améliorées (IRAT112, IAO2, PNR1, NERICA4, NERICA6, Nerica7, Lienge, Baibinge, INERA6, INERA7, SIPI, Jasmine, Hubei6) étant insuffisamment diffusées. Par ailleurs, l'utilisation des semences de qualité médiocre, le manque d'organisation des riziculteurs, le non-respect du calendrier agricole, de la densité de la culture et de l'âge des plantules à repiquer, sont autant de facteurs qui influencent négativement les rendements.

1.3. Potentialités de la production nationale

La RDC regorge des grandes potentialités rizicoles. En effet, outre les grandes zones productrices de riz citées ci-haut, toutes les provinces du pays sont aptes à produire cette denrée. A ce jour seulement environ 450.000 ha sont exploités pour la riziculture, alors que les disponibilités des terres cultivables sont évaluées autour de 80.000.000 ha dont 4.000.000 ha irrigables.

1.4. Défis politiques

L'élaboration du Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCRP), de la Note de Politique Agricole et du Développement Rural, de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural, du Programme National de Sécurité Alimentaire et l'engagement au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) dénotent d'une volonté certaine de la part du Gouvernement à relancer la production agricole. Toutefois, force est de noter que les faibles ressources financières du budget national allouées au développement du secteur agricole du pays (environ 3,5%) ne permettent pas une mise en œuvre adéquate des programmes envisagés.
L'un des défis majeurs consiste, entre autres, à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la valorisation des immenses potentialités agricoles de la République Démocratique du Congo pour une autosuffisance alimentaire. Les enjeux portent sur la satisfaction des besoins alimentaires nationaux sans cesse croissants.

II. BILAN DU SECTEUR RIZICOLE

2.1. Place du riz dans les politiques et stratégies nationales

Il y a lieu de positionner la question à deux niveaux ; à savoir :
1°- les programmes et projets mis en œuvre, et
2°- la revue des éléments de politique.

Il s'avère qu'avec la participation des partenaires au développement, la RDC a élaboré des programmes et projets sur la relance du secteur agricole ; notamment les cultures vivrières (maïs, riz, manioc, banane plantain, etc.).
En ce qui concerne spécialement le riz, les projets et programmes ci-après ont été exécutés ou sont en cours d'exécution, il s'agit de :

1) Programme Agricole de la Mission Agricole Chinoise qui date de 1968 et transformé actuellement en projet de 5 ans renouvelables
2) Renforcement du Programme National Riz (Projets PNUD/FAO/ZAI, 1992 -1997)
3) Projet PRERP (Projet de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial) (Coopération Italienne, 1993-2001)
4) Projet «Vivres contre Travail » Union Européenne et PAM/RDC/5732 : 1995 -2000
5) Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural, PNSAR (1997-2000) PNUD/UNOPS/RDC/96/08
6) PMURR Programme Multisectoriel de Réhabilitation et de Relance (2002 –2009)
7) PRAPE, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur (2004-2011)
8) PRAPO, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province Orientale (2009-2014)
9) PIRAM, Programme Intégré de Relance Agricole dans le Maniema (2011-2020)

10) PARRSA, Programme d'Appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole (2011-2015)

En collaboration avec le Centre du riz pour l'Afrique et sous financement du Fond International de Développement Agricole (FIDA), l'INERA a exécuté deux projets, à savoir : (i) « Dissémination des NERICAs en RDC », et (ii) « Amélioration de l'accès des petits exploitants aux NERICAs pour la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Toujours en partenariat avec le Centre du riz pour l'Afrique, l'INERA et le SNSA ont exécuté une étude sur la disponibilité et l'accès aux statistiques rizicoles en RDC sous financement du Gouvernement Japonais.

Au plan des politiques, le Gouvernement de la RDC s'appuie sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) qui est axé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et repose sur quatre piliers dont le pilier 2 qui prévoit, entre autres, la consolidation des secteurs porteurs de la croissance ; notamment celui de l'agriculture et du développement rural qui contribue à près de 40% de PIB (43.7% en 2007) et fait vivre plus de 70% de la population. Le Gouvernement de la République entend s'appuyer solidement sur le secteur agricole pour pousser et soutenir une croissance économique à 2 chiffres dès l'année 2014.

Néanmoins, quelques éléments de politique agricole méritent d'être épinglés et ramènent à considérer les points suivants :

1° Etude des filières des principales cultures vivrières. Cette étude réalisée vers les années 2005-2006 avait pour but de doter le Gouvernement, les Partenaires au développement et les Opérateurs économiques, des documents de base pour la définition des politiques et stratégies de développement des principales cultures vivrières. Les cultures ciblées dans cette étude sont : le manioc, le maïs, le riz et la banane plantain. Les politiques et stratégies à définir devraient appuyer la relance du secteur de la production vivrière, et ainsi renforcer la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté en RDC. En fin de compte, il a été question d'élaborer un plan directeur de développement qui devait permettre de relancer, sur une base durable, le secteur agricole congolais pour en faire le véritable levier du développement économique national et des milieux ruraux.

2° Note de Politique Agricole et du Développement Rural. La Note de Politique Agricole et de Développement Rural (2009) recommande que, face à la crise alimentaire, le Pays s'organise pour assurer une autonomie durable en produits stratégiques suivants : manioc, maïs et riz. L'objectif global visé par la mise en œuvre de cette Note de Politique est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations rurales. Cet objectif est conforme au premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) qui veut qu'il soit réduit de 50% d'ici 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1$ par jour et la proportion de la population souffrant de la faim.

Pour atteindre cet objectif global, des objectifs spécifiques ont été fixés dont notamment :

- Améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles ;
- Améliorer la productivité du secteur agricole : production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage ;
- Promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production ;
- Améliorer les infrastructures socio-économiques de base.

Aussi, **la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (2010)** qui est l'outil de mise en œuvre de la Note de Politique Agricole et du Développement Rural insiste-t-elle sur le programme de relance du secteur agricole ; notamment le développement des cultures commerciales et l'organisation des filières agricoles dont la filière riz.

Par la relance du secteur agricole le Gouvernement entend rétablir et même dépasser le niveau de la production d'avant la crise. En ce qui concerne les cultures vivrières, les actions à mener à court terme sont :

a) La relance des centres semenciers
b) Le renforcement des mesures de mobilisation et d'encadrement du monde rural autour des méthodes culturales modernes
c) Le renforcement de l'appui aux producteurs à travers la diffusion des intrants et les résultats de la recherche appliquée ;
d) Le développement et l'organisation des marchés agricoles.

A moyen terme, les actions porteront sur :

1) Le soutien aux initiatives privées (les opérateurs économiques, les coopératives, les agri-multiplicateurs, etc.) et particulièrement en matière d'approvisionnement et de commercialisation
2) Le soutien des Comités de développement communautaire (CDC), les associations de développement des villages (ADV), les coopératives en vue d'en faire des opérateurs économiques et de changer progressivement les systèmes traditionnels d'exploitation agricole

3° Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA, 2009/2010). En droite ligne de la Note de Politique Agricole et de Développement Rural et de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural, le Gouvernement avec l'appui de la FAO, a produit le document du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). L'objectif global visé par ce programme est de contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des revenus des ménages. De façon spécifique, le PNSA vise à :

- Accroître les volumes des productions agricoles par l'amélioration de la productivité, la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de production ;
- Valoriser les produits végétaux, animaux, halieutiques et forestiers non ligneux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation ;
- Améliorer l'accès aux denrées alimentaires et l'état nutritionnel des populations et garantir la sécurité sanitaire des aliments ;
- Renforcer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

Cependant, avec l'adhésion de la RDC au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), le Plan National d'Investissement Agricole intégrera le PNSA et constituera l'unique référentiel pour la planification du secteur pendant les 8 prochaines années.

2.2. Lien avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Dans le cadre des activités de l'Union Africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) développe un programme panafricain dénommé ‘’

Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique'' (PDDAA). La RDC a lancé le processus au mois de juin 2010 et a signé la charte du PDDAA au mois de mars 2011. Il faut noter que l'initiative PDDAA s'articule autour des 4 piliers ci-après :

1. Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché ;
3. Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim ;
4. Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies.

L'organisation de la Table Ronde le 17 mars 2011 a permis au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER), en concertation avec toutes les parties prenantes, de formuler le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) dont le document fut validé par une revue indépendante du NEPAD qui a séjourné en RDC du 13 au 23 mai et présenté au Business meeting le 7 et 8 novembre 2013 pour son financement.

Le coût total du PNIA de la République Démocratique du Congo sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions USD. La ventilation du coût total par programme se présente comme suit :

Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business : 3 652,5 millions USD soit 64 %.

Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques : 536,9 millions USD soit 9 %.

Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles : 738,3 millions USD soit 13 %.

Programme 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles : 607,3 millions USD soit 11 %.

Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques 195,8 millions USD soit 3%.

Ainsi, la SNDR va s'intégrer dans la planification globale de la relance du secteur agricole et rural dont les grandes lignes sont édictées dans les documents susmentionnés en vu de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique du pays.

2.3. Préférences de consommateurs et évolution de la demande

Le riz entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires des populations de la RDC tant en milieu rural qu'urbain. Et le riz produit localement est tout autant apprécié que celui importé. De toutes les qualités du riz rencontrées en RDC (long grain, arrondi, gonflant, collant, parfumé, ferme à la cuisson, etc.), les populations congolaises portent généralement leur choix sur le riz long grain, gonflant, ferme à la cuisson et aromatisé. La préférence est plus portée sur le riz à pouvoir gonflant élevé qui donne à la ménagère l'opportunité de disposer d'assez de nourriture pour sa progéniture.

Il est à noter que la formation des prix du riz liée à la politique du libéralisme économique dépend en général de la loi de l'offre et de la demande. En période de soudure les prix montent significativement dans les grandes proportions suite à la rareté du produit sur le marché.

Tableau 2 : ***Evolution de la production et des importations du riz en RDC***

Années	**Offre locale (tonnes)** (a)		**Importations (tonnes)** (b)	**Consommation totale (tonnes)** (c)	**Taux de dépendance** (d)
	Paddy	Equivalent riz blanc			
1999	350000	210000	48000	258000	18,60
2000	337800	202680	68500	271180	25,26
2001	326025	195615	144000	339615	42,40
2002	314430	204000	163000	367000	44,41
2003	314780	188868	72345	261213	38,30
2004	315130	189078	115564	304642	37,93
2005	315480	189288	95527	284815	33,54
2006	315680	189408	37602	227010	16,56
2007	316180	189708	185532	375240	49,44
2008	316530	189916	111454	301370	39,98
2009	316880	190128	178796	368924	48,46
2010	317231	190339	102743	293082	35,06

Source : *(a) SNSA : Annuaire des statistiques agricoles, taux de conversion paddy-riz blanc : 60%, (b) Banque Centrale du Congo : Rapport annuel 2002-2003 et OFIDA (c) Consommation : Production Riz blanc + Importations (d) : taux de dépendance = (Importation/Consommation totale) x100*

A partir de 2001, la production rizicole a accusé une tendance à la baisse. Cette situation était consécutive aux différents conflits armés dont la RDC avait été victime ces dix dernières années. Pendant cette période, d'importantes quantités de riz ont été importées pour satisfaire les besoins nationaux en cette denrée. Néanmoins, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, on peut noter une légère augmentation de la production dès 2004 suite à l'intervention de différents projets et programmes mis en œuvre. Les actions en cours ont produit des résultats certes encourageants, mais limités uniquement au niveau de leurs zones d'intervention.

2.4. Profil des acteurs de la filière riz

En République Démocratique du Congo, environ 70% de la population s'adonnent à l'agriculture et 8,26% de la population pratiquent la riziculture (Statistique de production du Ministère du Plan, 2007).
La classification des riziculteurs en fonction de la superficie emblavée se présente de la manière ci-après :

- Très petits exploitants < 0,20 ha/an
- Petits exploitants < 0,50 ha/an
- Moyens exploitants 0,50 à 0,90 ha/an
- Grands exploitants > 1,00 ha/an

Le décorticage se fait au pilon dans les villages pour la consommation des ménages ou pour la vente au niveau du village.

Par ailleurs, les décortiqueuses ou rizeries ne sont implantées que dans les grands centres ou dans les villes (Kisangani, Kinshasa, Mbandaka, Kikwit, Bumba, etc.) suite surtout aux difficultés d'approvisionnement en carburant à l'intérieur du pays. Le manque ou l'insuffisance

de matériel de transformation est ressenti dans la plupart des zones. Actuellement, les rizeries de Kinshasa sont inondées de paddy en provenance de ces zones de production.

Les petits commerçants allant de village en village et d'une maison à une autre souvent à vélo ou par pirogue, pour acheter du paddy, en évacuent de cette manière d'importantes quantités vers les centres de consommation.

De grands commerçants qui s'adonnent à ce travail de ramassage, de transformation et de commercialisation du riz sont rares, exception faite des structures qui assurent l'encadrement des producteurs touchés par leurs actions ou qui signent des contrats d'approvisionnement en riz des sociétés brassicoles.

2.5. La dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation

La main-d'œuvre utilisée par les ménages agricoles pour les différents travaux est essentiellement familiale. Il existe pour ces travaux, une division de travail en fonction du sexe. En effet, les opérations pré-culturales (coupe du sous bois, abattage de la futaie et incinération) sont exécutées par l'homme. La femme prend le relais depuis le semis jusqu'à la vente des produits récoltés, transformés ou non.
La commercialisation du riz est l'apanage des femmes qui sont très actives dans les zones de production et évoluent dans le secteur informel. Mais dans la plupart des cas, le résultat de la commercialisation est exclusivement géré par l'époux.

2.6. L'avantage comparatif de la production rizicole domestique (exploitation, transformation), le niveau de vente en détail dans les centres urbains et le niveau de croissance

La présence des zones de production rizicole de part et d'autre de la ligne de l'équateur devrait en principe permettre d'assurer une production suffisante et un approvisionnement régulier des centres de consommation. Mais un certain nombre des problèmes conduit à des disparités saisonnières parfois importantes de l'offre. Il s'agit en particulier de :

- la dégradation des réseaux routiers, fluvial et ferroviaire ainsi que l'insuffisance des pièces de rechange pour véhicules et du carburant, spécialement à l'intérieur du pays ;
- le manque de crédit de campagne ;
- l'absence de stock régulateur destiné à prémunir les opérateurs économiques et les consommateurs des perturbations liées au caractère saisonnier des approvisionnements et amplifiées par les aléas conjoncturels ;
- la multiplicité des taxes (taxes de collectivité, de province, d'embarquement et de débarquement, de l'Office Congolais de Contrôle, d'entreposage, etc.) et des tracasseries policières au niveau des postes de contrôle.

Par ailleurs, la compétitivité du riz local dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- La qualité des semences utilisées ;
- Les méthodes culturales pratiquées ;
- L'éloignement des zones de production par rapport au centre de consommation et d'approvisionnement en intrants ;
- Les pertes post-récoltes et les pertes de qualité dues principalement aux équipements non adaptés de battage et de vannage, séchage et de transformation , ainsi qu'à la mauvaise conservation du paddy et du riz décortiqué,
- La disponibilité des moyens de transport bon marché (bateaux, trains).

Il convient de signaler également que la concurrence très forte, qui existe entre le riz produit localement et le riz importé qui est toujours disponible sur le marché et parfois à moindre coût, ne stimule pas le producteur. En effet, à Kinshasa, le kilo du riz importé est vendu actuellement à 1.000 Francs Congolais alors que celui du riz local se négocie à 800 Francs Congolais. Le meilleur conditionnement du riz importé rend généralement difficile l'écoulement du riz local bien que ce dernier soit plus frais et d'un meilleur goût.

III. DEFIS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR RIZ

3.1. Le potentiel du riz local pour favoriser la réduction de la pauvreté rurale et la croissance économique.

La RDC dispose de plus de 80 millions d'hectares de terres arables dont moins de 10% sont exploités actuellement. Actuellement l'on estime que la riziculture occupe environ 450.000 ha. Le potentiel d'irrigation est évalué à 4 millions d'hectares. Cependant, la culture irriguée est encore modeste et confinée à la production industrielle de canne à sucre et dans une moindre mesure à la riziculture et au maraîchage.
Le climat est favorable pour la conduite de la culture de riz et les débouchés pour l'écoulement de cette denrée semblent être garantis. Tous ces facteurs peuvent contribuer au développement de la production du riz de manière intensive et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural et la croissance économique du pays.

Le riz de type pluvial ou riz de montagne est cultivé dans toutes les provinces, mais principalement dans les régions forestières de la cuvette centrale. Les régions à hautes potentialités rizicoles se retrouvent dans les districts de la Mongala et de la Tshuapa dans la province de l'Equateur, de la Tshopo, du Bas-Uélé, du Haut Uélé et de l'Ituri dans la province Orientale, du Sankuru dans le Kasaï Oriental et des territoires de Kasongo, Kibombo, de Kailo et de Pangi dans la province de Maniema.

En effet, la bande qui va du district de la Mongala au territoire de Kasongo en passant par les districts de la Tshuapa (territoire d'Ikela), de la Tshopo (Territoire d'Opala), de Sankuru, etc., paraît être constituée de sols d'une bonne fertilité. C'est dans des zones forestières, avec une pluviométrie suffisante et bien répartie pendant l'année, où l'on obtient de bons résultats.

3.2. Le régime foncier

Au terme de la loi foncière 73-021 du 20 juillet 1973, modifiée par la loi n° 80-008 du 218 juillet 1980, le sol et le sous-sol de la RDC sont propriétés de l'Etat. Ce dernier peut concéder à des particuliers des concessions temporaires ou perpétuelles. Toutefois, cette attribution ne peut se faire qu'après consultation et accord des communautés de base ainsi qu'un constat de vacance des terres par les Services étatiques. Dans la plupart des cas, les terres sont gardées jalousement par le clan. Les personnes étrangères au clan peuvent solliciter des espaces à exploiter moyennant une redevance.

Notons donc que le régime foncier en RDC est à cheval entre le droit coutumier et le droit moderne. Cette dualité due à la gestion parallèle du patrimoine foncier par le pouvoir coutumier et l'autorité politico-administrative donne lieu à des conflits de terre difficiles à gérer et qui sont au centre des difficultés de la production agricole en général et rizicole en particulier surtout dans les provinces où la pression démographique est très forte. Le règlement de cette question a été pris en compte dans la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture promulguée depuis décembre 2011.

3.3. Les questions sociales

La pauvreté, la jalousie, la multiplicité des taxes, l'analphabétisme sont autant d'éléments auxquels la communauté rurale est confrontée et qui constituent des freins à la production agricole.
La plupart des villages sont situés à une distance de quatre kilomètres ou plus des marchés de consommation. Tous les villageois les fréquentent et s'y rendent à pieds. Le transport des produits se fait à dos d'homme ou à vélo. Les produits sont en général de moindre qualité.

3.4. Les questions transfrontalières/régionales

La RDC est entourée de neuf pays avec lesquels elle fait frontière commune. La plaine de la Ruzizi, avec une superficie de 8.000 ha où les activités rizicoles sont bien développées, est localisée de part et d'autre de la frontière avec la République du Burundi. Cette position nécessite la mise en place d'un mécanisme efficace de gestion intégrée de la frontière de manière à favoriser le développement des activités des producteurs installés dans cette zone très fertile. Plusieurs dispositions sont en train d'être prises pour ce faire au niveau de deux Gouvernements en rapport avec des projets en cours d'élaboration.
Les exportations du riz en RDC ne sont pas officielles. Cependant, au niveau des marchés frontaliers, de petites quantités de riz sont écoulées frauduleusement vers : La République Centre Africaine à partir de la Province de l'Equateur, le Soudan et l'Ouganda à partir de la Province Orientale, le Rwanda et le Burundi à partir de la Province du Sud-Kivu, l'Angola et la République du Congo à partir de la Province du Bas-Congo.
Dans le cadre des relations internationales, la RDC importe des grandes quantités de riz des pays d'Asie (Thaïlande, Chine, Vietnam, Inde, Pakistan…), d'Europe (Italie), d'Afrique (Egypte, Tanzanie, Zambie) et des Etats-Unis.

3.5. Les leçons tirées de la Recherche et Développement rizicoles antérieures

Depuis la fin des années 90, les principaux acquis tirés de la Recherche/ Développement rizicole comprennent l'épuration, l'introduction ou la mise au point et la diffusion d'une vingtaine de variétés reprises dans le tableau ci- dessous

Tableau 3 : Principales variétés améliorées de riz cultivées en RD Congo

Variétés	**Origine**	**Vocation**	**Rendement (T/ha)**	**Résistance**		**Cycle (jour)**
				Maladies	Verse	
IRAT 112	Côte d'Ivoire (IRAT)	Pluviale	2-2.5	moyenne	forte	90-100
IRAT 233	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	2.2-2.7	moyenne	forte	110-120
PNR1 (WAB 32-80)	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	2-2.5	forte	forte	100-110
IAO2 (IR47686-6)	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	3-3.5	forte	forte	130-135
PRERP 1 (IRA46375CPA19)	Côte d'Ivoire (ADRAO)	Bas fond inondé	3-3.6	forte	faible	130-135

PRERP 3 (BW311)	Côte d'Ivoire (ADRAO)	Bas fond inondé	2.5-3	forte	moyenne	120
SIPI (SIPI 692023)		Bas fond inondé	2.5-3	forte	forte	115-120
Jasmine		irriguée	2.8-3.3	moyenne	forte	115-120
Bouaké (BOUAKE 189)	Côte d'Ivoire (ADRAO)	irriguée	4-4.5	moyenne	forte	130
Hubéi 6	Chine	irriguée	3-4	moyenne	forte	135-140
NERICA 4	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	3,5	moyenne	forte	95-100
NERICA 6	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	3,5	moyenne	forte	95-100
NERICA 7	Côte d'Ivoire (ADRAO)	pluviale	3,5	moyenne	forte	95-100
LIOTO	RD Congo (INERA)	pluviale	2-2.5	forte		105
LIENGE	RD Congo (INERA)	pluviale	2.5		forte	120
LIBOGA	RD Congo (INERA)	pluviale	2.5	moyenne	forte	100
INERA 6	RD Congo (INERA)	pluviale	2-2.5		forte	120
INERA 7	RD Congo (INERA)	pluviale	3.5		forte	120
BAIBINGE 1	RD Congo (INERA)	pluviale	4	forte	forte	125

Source : Projet INERA/AFRICA RICE « Amélioration de l'accès des petits paysans aux Nerica pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre », Etude de référence, Juin 2009

Il s'agit essentiellement d'introductions à partir des réseaux sous régionaux de recherche, notamment le circuit «INGER » (International Network for Genetic Evaluation of Rice).
Par ailleurs, dans ce contexte, dans le cadre du Programme de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial en RD Congo, «PRERP» en sigle, un programme de coopération bilatérale entre l'Italie et la RD Congo, mené par la coopération Italienne et l'Instituto Agronomico per l'Oltremare (IAO) d'une part et le PNR et l'INERA d'autre part, il a été possible :

i) d'épurer certaines variétés qui existaient encore à l'INERA (RY1 ou IRAT2, RY7 ou IRAT13 ; RY150 ou IRAT112, etc.)
ii) de conduire différents essais « INGER Afrique » de 1994 à 1999 avec 2000 lignées/ variétés dans l'ensemble des essais réalisés.

Toujours sous l'impulsion de PRERP avec le financement de FIDA, et avec le projet INERA / ADRAO (AfricaRice) « Dissémination de NERICA en RD Congo », le NERICA introduit en

RD Congo a fait l'objet d'une grande diffusion dans les provinces de l'Equateur, Orientale et celle de Bandundu. Actuellement des expériences sont menées dans le Maniema.
Il convient également d'ajouter le travail abattu par l'INERA (Station de Yangambi) dans la mise au point des variétés Baïbinge1, Baïbinge2, Lienge et Lioto au cours de ces dernières années.
Notons qu'une bonne vingtaine de variétés performantes avec un potentiel de 2 à 4 tonnes par hectare et un cycle végétatif allant de 95 à 135 jours , est disponible mais très peu diffusée auprès des agriculteurs suite au disfonctionnement des services de vulgarisation et de Recherche- Développement.
Les exploitants ayant l'avantage de se localiser dans les environs immédiats des stations du PNR et de l'INERA et collaborant avec ces dernières, réalisent en culture pure plus de 1,2 tonne par hectare au lieu de 0,8 tonne par hectare enregistré dans le pays.
Comme souligné plus haut, en raison de la faiblesse des services de vulgarisation, les paquets technologiques recommandés pour l'intensification durable de la riziculture dans les différentes zones agro- écologiques du pays n'ont touché jusque-là qu'une fraction très minime des riziculteurs.

3.6. Les capacités humaines et institutionnelles

Les institutions chargées de la Recherche/Développement du secteur rizicole sont :
L'INERA, le PNR et les Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire (Facultés des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa, de l'Université de Kisangani, de l'Université de Lubumbashi, de l'IFA/Yangambi, de l'Université Pédagogique Nationale, Instituts Supérieurs d'Etudes Agronomiques : ISEA/ Bengamisa et Mondongo).

Par ailleurs, à I'INERA, la situation du personnel scientifique impliqué dans la recherche sur le riz se présente de la manière suivante **: PhD=1 ; Msc=4 ; A0=11 ; L2=4 ;**
La situation du personnel technique impliqué dans le développement de la riziculture au niveau du Programme National Riz (PNR) est la suivante :
A0 : 36, A1 : 29, L2 : 02

IV. LES DOMAINES PRIORITAIRES ET LES APPROCHES

Les principales contraintes qui expliquent la faiblesse de la production du riz sont d'ordre agro-écologique et socio-économique.

4.1. Contraintes

Les principales contraintes agro-écologiques au développement de la riziculture en République Démocratique du Congo comprennent :

- La faible fertilité des sols ;
- La présence de nombreux maladies (Pyriculariose et Helmintosporiose) et prédateurs (oiseaux, rongeurs et insectes notamment le Sogatella furcifera qui sévit chaque saison culturale dans le district de Sankuru et le Nymphula qui décime les champs de riz à Mbandaka dans la province de l'Equateur, etc) ;
- La perturbation climatique (sécheresse, diminution de l'insolation suite à la forte couverture nuageuse, etc.) ;
- Le mauvais système cultural (notamment, la culture itinérante sur brûlis, l'utilisation non efficiente des espaces à exploiter).

Les contraintes socio-économiques les plus évoquées sont les suivantes :

- Le non organisation de la filière semencière en dehors des zones couvertes par des projets ;
- La faiblesse de services agricoles de base (Recherche et vulgarisation, mécanisation, fertilisants et intrants connexes) ;
- La faiblesse des prix du riz offerts aux producteurs due entre autres à la difficulté d'évacuation de la production suite au mauvais état des voies de communication et à l'insuffisance de moyens de transport ;
- L'insuffisance des aménagements hydro-agricoles ;

4.2. Domaines prioritaires

Un accent particulier sera mis sur les domaines d'actions prioritaires qui constitueront le socle de la SNDR. Il s'agit des actions ci-après :

- ✓ Le renforcement de la recherche et de la vulgarisation ;
- ✓ L'organisation de la filière semencière (planification de production-récolte-stockage-conservation-commercialisation…)
- ✓ La diffusion des variétés adaptées à la riziculture pluviale telles que les NERICAs ;
- ✓ La mise à disposition des intrants aux producteurs à des prix abordables ;
- ✓ L'amélioration de la qualité du riz produit localement de la production à la transformation ;
- ✓ La facilitation de l'accès à l'information et au marché ;
- ✓ L'expansion des aménagements hydro-agricoles en vue de promouvoir la riziculture irriguée et de bas-fond ;
- ✓ La stabilisation de la riziculture pluviale ;
- ✓ L'organisation des paysans en coopératives et renforcement de leurs capacités (pratiques culturales adéquates, gestion intégrée des pestes) par des vidéos, radios rurales, diffusion des brochures en langues locales, etc.;
- ✓ La promotion du Partenariat Public- Privé.

4.3. Approches

4.3.1. Accroissement des emblavures

La diversification des écologies rizicoles et l'amélioration de la productivité ainsi que l'augmentation des emblavures entraîneraient un accroissement substantiel de la production pouvant couvrir les besoins nationaux et dégager des surplus intéressants.

4.3.2 Stabilisation/sédentarisation de la riziculture pluviale

Cette stabilisation/sédentarisation se fera à travers :

- L'agroforesterie ;
- La rotation des cultures ;
- La jachère améliorante ;
- L'usage des fertilisants
- Etc.

V. VISION ET PORTEE DE LA SNDR

5.1. Vision

En matière de riz, la vision est de :

1. Inverser la tendance des importations de riz à très court terme par l'intensification et la valorisation de la production locale ;
2. Générer une croissance économique durable à partir de l'intensification de la production
   Rizicole dans un partenariat public-privé ;
3. Promouvoir la rizipisciculture.

5.2. Buts et objectifs

Le but poursuivi est de contribuer à l'augmentation de la croissance économique du pays. L'objectif global de la stratégie est d'assurer l'autosuffisance du pays en riz à moyen terme et à long terme, exporter sur les marchés extérieurs (sous-régionaux et autres).
La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) de la République Démocratique du Congo voudrait atteindre les objectifs spécifiques ci-après :

- Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en atteignant l'autosuffisance en riz et l'exportation d'un surplus de 130.000 à 160.000 tonnes de riz blanc sur le marché extérieur (sous régional et international) en 2018. Dans ce cadre, il s'agira d'assurer une offre de riz suffisante en quantité et en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs les plus pauvres.
- Améliorer les revenus et les conditions de vie des acteurs de la filière ;

La stratégie se fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- passer d'une production de 346.000 tonnes de riz/paddy en 2008 à 1.400.000 tonnes en 2018 ;
- Faire passer les rendements moyens du riz paddy de 0.80 tonnes/ha en 2008 à 1.8 tonnes/ha en 2018 ;
- Aménager avec maîtrise totale de l'eau un périmètre de 10.000 ha et avec maîtrise partielle des bas fonds et plaines inondables d'une superficie totale de 70.000 ha ;
- Renforcer les capacités de décorticage ;

Tableau 4 : Projection des productions de différentes zones écologiques[1]

Année de	Riz pluvial			Riz de bas fonds inondé			Riz irrigué			Production globale (T)
	Superfi-cie (ha).	Rdt (T/ha)	Produc-tion (T)	Superfi-cie (ha).	Rdt (T/ha)	Produc-tion (T)	Superfi-cie (ha).	Rdt (T/ha)	Produc-tion (T)	
départ	411000	0,800	328800	8000	2	17000	16	2,5	40	345840
Croisière hypothèse faible	600000	1,2	720000	140000	2,8	392000	20000	3,5	70000	1182000
Croisière hypothèse forte	600000	1.5	900000	140000	3.0	420000	20000	4.0	80000	1400000

5.3. Renforcement des capacités en recherche agronomique et vulgarisation.

Pour accompagner la SNDR dans sa mise en œuvre de façon durable, il sera indiqué que les ressources humaines (chercheurs, techniciens agricoles) présentement en place soient renforcées.

Le tableau ci-dessous reprend la situation existante et future des ressources humaines en matière de la recherche agricole et de vulgarisation pour la SNDR.

Tableau 5 : Personnel scientifique existant et besoins à satisfaire

		Chercheurs agricoles avec des maîtrises ou Doctorat			*Techniciens de recherche*			*Agents de vulgarisation agricole*		
	Total	*A0, L2*	*Spécialiste du riz (en plein temps)*	*Spécialiste du riz (à mi-temps)*	*Total*	*Spécialiste du riz (en plein temps)*	*Spécialiste du riz (à mi-temps)*	*Total*	*Spécialiste du riz (en plein temps)*	*Spécialiste du riz (à mi-temps)*
2008	***21***	***17***	***4***	***0***	***21***	***21***	***0***	***107***	***107***	***-***
2013	***238***	***23***	***5***	***0***	***30***	***30***	***0***	***181***	***150***	***31***
2018	***56***	***36***	***20***	***0***	***68***	***68***	***0***	***363***	***300***	***63***

5.4. Cible de prix à long terme

En ce qui concerne la stratégie à long terme en matière de prix de riz, l'objectif poursuivi est de réduire les coûts de production et de commercialisation dans l'optique de rendre le riz produit localement compétitif par rapport au riz importé dans les grands centres de consommation.

[1] *Les rendements de 1.2 et 1.5 T/Ha (Riz pluvial) ; 2.8 et 3.0 T/Ha (Riz de bas-fond) ; 3.5 et 4.0 T/Ha (Riz irrigué) sont ceux observés auprès des riziculteurs travaillant dans les environs des stations du PNR et de l'INERA. La stratégie se propose de généraliser ces rendements dans l'ensemble des espaces rizicultivés.*
Les superficies correspondantes sont celles de départ augmentées d'environ 50% (riz pluvial) compte tenu de la possibilité d'exploiter la 2° saison. Pour le bas-fond et l'irrigué, les superficies à mettre en œuvre tiennent compte de la double culture dans l'année (70.000 ha en bas-fond et 10.000 ha en irrigué).

Cela ne sera possible que par la stabilisation de la riziculture pluviale et le développement de la riziculture inondée.
Pour l'appui à la commercialisation, l'accent sera mis sur la réduction des frais de transport ; notamment en réhabilitant les voies d'évacuation des zones de production vers les grands centres de consommation.
L'appui à la transformation consistera à l'installation des grandes unités de transformation qui sont très peu nombreuses à travers le pays et à l'implantation des décortiqueuses de petites capacités dans les zones mêmes de production pour résoudre l'épineux problème d'évacuation des récoltes.

5.5. Gouvernance

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de la SNDR sera suivie par un comité de pilotage placé sous la présidence du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement rurale et comprenant les représentants des structures ci-après :

- Ministère du Plan ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère du Budget ;
- Ministère de l'Economie et Commerce ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche scientifique (INERA, Universités, Institutions d'Enseignement Supérieur) ;
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (Ecoles agricoles) ;
- Ministère de l'Industrie ;
- Organisations des producteurs en provinces ;
- Organisations Non Gouvernementales (ONGs) ;
- La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO) ;
- Fédération Nationale des Petites Entreprises du Congo (FENAPEC) ;
- Association des Professionnels des Coopératives d'Epargne et de Crédit (APROCEC).

La SNDR de la RDC s'insère dans le programme 1 « ***Promotion des filières agricoles et de l'agri busines*** » du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) qui constitue un cadre fédérateur des investissements à réaliser dans le secteur pour les 8 prochaines années.

VI. STRATEGIES POUR LES SOUS-SECTEURS RIZ

La culture du riz a un niveau de productivité très en deçà des potentialités. Elle a connu des baisses importantes de production liées à la faible utilisation des semences de qualité, d'intrants et de pratiques culturales améliorées et à la faible qualité des variétés.

L'intensification de la production passera par l'utilisation raisonnée des intrants modernes et l'amélioration des pratiques culturales. Cela suppose l'organisation de la production et de la distribution des semences des variétés plus performantes, l'appui au secteur privé dans la prise en main de l'approvisionnement et de la distribution des fertilisants, produits phytosanitaires et outillages agricoles. Cet appui porterait sur la mise en œuvre de mesures incitatives d'ordre fiscal, la facilitation de l'accès au crédit et l'organisation et le renforcement des capacités des intervenants.

6.1. Le système de production de semences

Pour disponibiliser en quantité suffisante les semences de riz, la stratégie à mettre en place devra intégrer la recherche, la production, la diffusion et la promotion des semences améliorées

en s'appuyant sur un système communautaire de production des semences auquel sera associé le secteur privé.
La production des semences commerciales sera donc assurée par les opérateurs privés, des associations de paysans semenciers, des groupements d'initiatives communautaires, des associations coopératives, des ONGs ou autres producteurs privés souscrits aux conditions et exigences de la production semencière et au respect des clauses de la loi relative à l'activité semencière. Par ailleurs, le contrôle de la qualité des semences produites sera assuré par le Service National des Semences (SENASEM) dont le rôle sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Semencier (PNS).

Les actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR s'articulent autour de quatre axes suivants :

- **L'appui à la production des semences de base** qui se fera grâce au renforcement des capacités des chercheurs dans le domaine du riz à travers l'INERA et les universités ;
- **L'Appui à la production de semences améliorées de riz de qualité** qui se traduit par le renforcement des capacités des producteurs de semences et la promotion de l'utilisation raisonnée d'intrants appropriés (engrais, pesticides, semences de base) au niveau des producteurs des semences commerciales
- **L'Appui à l'organisation des producteurs des semences de riz** dont l'objectif est la mise en place des associations des producteurs des semences en vue de faciliter l'accès des producteurs organisés aux semences commerciales.
- **L'Appui à l'organisation d'un système de distribution des semences à travers l'organisation des producteurs de riz** en vue de lutter contre la commercialisation des graines tout venant et de mieux sécuriser la filière semencière.

6.2. La commercialisation et la distribution des engrais

La RDC ne produit pas d'engrais et tous ses besoins sont couverts par les importations. La consommation d'engrais est passée de 37.700 tonnes en 1988 et à 1.807 tonnes en 2008 (Statistiques de l'OFIDA, 2009). Le gouvernement japonais en était le plus grand pourvoyeur.
En RDC, le commerce des intrants agricoles en général est libéralisé depuis le Programme d'Ajustement Structurel des années 1980. Ces intrants sont donc importés et distribués par les opérateurs tant du secteur public que privé.
L'importation par le secteur public est assurée par le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) grâce aux dons, dotations et crédits divers. Le secteur privé assure le commerce des engrais par le truchement des opérateurs économiques qui éprouvent d'énormes difficultés telles que la mobilisation des capitaux durant de longues périodes, les tracasseries administratives, le manque des moyens de transport, l'inexistence de la législation relative à l'importation et à la gestion des engrais qui protège le métier (fraude et falsification).

En ce qui concerne spécifiquement les engrais, l'action du secteur privé sera renforcée par :

- L'appui à l'organisation d'un système de commercialisation (subvention ciblée) et de distribution des fertilisants ;
- Des allègements fiscaux tels que prévus par la ''Loi agricole'' ;
- La mise en place d'un système de financement du secteur des fertilisants ;
- La formation de tous les acteurs (encadreurs techniques, gestionnaires des dépôts, riziculteurs) sur les thèmes se rapportant à la manutention, au transport, au stockage, à la commercialisation et à l'utilisation des fertilisants ;
- La promotion de la production des fertilisants à partir des matières premières locales.

6.3. Traitement post récolte et commercialisation du riz

Les opérations post récoltes (séchage, transformation et commercialisation), si elles sont bien exécutées, contribuent positivement et de manière remarquable à l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus des producteurs. Non seulement elles réduisent sensiblement les pertes après la récolte, mais créent également une valeur ajoutée profitable aux producteurs en fournissant un produit de bonne qualité et compétitif sur le marché tant national que régional.

En ce qui concerne les opérations post récolte, la stratégie consistera à :

- Pourvoir les grandes zones de production rizicole de moissonneuses batteuses et de rizeries ;
- Favoriser la mise à disposition en faveur des producteurs du petit matériel, des aires de séchage, des bâches, etc. ;
- Appuyer les innovations technologiques en rapport avec le séchage, le conditionnement et la transformation (riz étuvé) ;
- Mettre en place les plates-formes de concertation multifonctionnelle dans les grandes zones de production rizicole ;
- Renforcer les capacités des opérateurs en matière d'entretien des équipements de transformation.
- Promouvoir la fabrication locale des décortiqueuses ;
- Appuyer un réseau d'artisans pour la fabrication, la réparation et l'entretien des équipements

La stratégie de commercialisation sera axée sur des actions capables de :

- Revitaliser le réseau de collecte, de stockage, de transport et de distribution du riz local par la mise en place des comptoirs d'achat de riz et d'une organisation interprofessionnelle sur le riz ;
- Inciter la constitution des banques de céréales (riz) et les bourses de riz dans le cadre de la mise en place des stocks de sécurité alimentaires ;
- Assurer la promotion du riz produit localement par l'amélioration de sa compétitivité et la gestion de la qualité (labellisation et étiquetage du riz) ;
- Construire de grands magasins de stockage dans les zones de forte production ;
- Promouvoir l'utilisation par les opérateurs du sous-secteur, des emballages appropriés, des poids et mesures standardisés ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations des producteurs, des transformateurs et des commerçants grâce à des formations sur le marketing, les techniques de négociation commerciale, l'analyse des informations sur les marchés du riz, etc. ;
- Promouvoir la valorisation des sous-produits (paille, chaumes, sons et autres résidus) du riz ;
- Mettre en place un système d'informations adapté aux acteurs de la filière riz.
- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'approvisionnement en riz des casernes, orphelinats, centres de santé pour enfants, etc.

6.4. Irrigation et investissement dans la technologie de maîtrise de l'eau

Le pays a connu quelques essais d'irrigation, au profit des petits exploitants agricoles, dans certains sites comme la plaine de la Ruzizi (Sud-Kivu), la vallée de la Luala (Bas-Congo), le Pool Malebo (Kinshasa), le site de Loma (Bas-Congo). La plupart de ces ouvrages sont tombés en désuétude, soit par abandon, soit suite aux pillages. Certains ouvrages résistent encore

aujourd'hui, de même que certains dispositifs d'irrigation informelle construits par des groupes d'exploitants soutiennent encore le sous secteur. En effet, au fil des années, les petits exploitants, forts des résultats des cultures des bas-fonds, se sont mis à provoquer des crues dans les terrains non inondables grâce à des barrages érigés sur les parcours des ruisseaux qui ont servi à irriguer les cultures maraîchères (feuilles), les légumineuses (haricots) ainsi que les céréales (riz). En RDC, la riziculture inondée occupe 2% des terres couvertes par le riz et la riziculture irriguée qui requiert une maîtrise totale de l'eau par l'irrigation et le drainage des périmètres aménagés est actuellement pratiqué sur une superficie insignifiante qui ne dépasse pas 2.000 ha.

La mise en valeur de nombreux bas-fonds et plaines inondables permettra des rendements plus élevés, et assurera la protection de l'environnement, la sédentarisation des paysans exploitants et la potentialisation des sites. Il sera donc question d'assurer une maîtrise de l'eau en réhabilitant d'anciens périmètres hydro agricoles rizicultivés et en aménageant de nouveaux périmètres hydro agricoles. La priorité sera donnée aux aménagements à faible coût, facilement maîtrisables par les bénéficiaires, à la formation des comités de gestion des périmètres aménagés, sans oublier l'appui à la production (apport de semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole approprié, formation, etc.)

La SNDR, à propos du volet « irrigation », se propose de :

1. Dresser un répertoire des tous les bas fonds et plaines inondables à vocation rizicole en Vue d'en élaborer un Plan Général d'Aménagement ;
2. Appliquer les dispositions de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture relatives à l'accès à la propriété terrienne, déjà promulguée ;
3. Réhabiliter et/ou agrandir les anciens périmètres hydro agricoles ;
4. Concevoir, planifier et réaliser de nouveaux périmètres hydro agricoles ;
5. Mettre en place les comités de gestion des sites aménagés et renforcer leurs capacités managériales ;
6. Assurer la formation des producteurs.

A noter que les anciens sites destinés à la riziculture aquatique se présentent comme suit :

Dans la Province de Bas Congo : les vallées de la Mwela (144 ha), Yawa (122 ha), Loma (104 ha), Tubulu (120 ha) avec au total 490 ha sur lesquels l'irrigation a été abandonnée et les sites de Mawunzi (3.000 ha aménageables) et de Mvuazi (200 ha)
Dans la Province du Sud Kivu, plus 8.000 ha aménageables pour l'irrigation gravitaire dans la plaine de la Ruzizi. Au total, 3.862 ha avaient été aménagés à l'époque sur ce site mais ils sont pour le moment pratiquement abandonnés et les infrastructures devenues vétustes.
Dans la province de l'Equateur : à Bumba (300 ha) et Mbandaka (200 ha),
Dans la Province de Bandundu : 400 ha autour de la ville de Kikwit
Dans la Ville-Province de Kinshasa : Pool Malebo avec un potentiel de 6.000 ha dont moins de 2.000 ha sont exploités après des aménagements sommaires.

La SNDR prévoit donc à terme la réhabilitation, l'extension d'anciens périmètres et le développement de nouveaux sites sur une superficie totale de 80.000 ha dont 70.000 ha de bas fonds et plaines inondables et 10.000 ha pour les sites dont la maîtrise d'eau sera totale.

6.5. Acquisition, entretien et accès aux équipements

L'augmentation de la production agricole passe, entre autres, par l'intensification de la culture, qui du reste, nécessite un équipement adapté. Ainsi, pour accroître les superficies à cultiver et

exécuter les opérations de récolte et post récolte, le pays est appelé à recourir aux technologies appropriées ; notamment la motorisation agricole combinée à la traction animale, en remplacement des moyens manuels actuellement en usage chez un grand nombre d'exploitants rizicoles.

La stratégie de la mécanisation va s'articuler autour de trois axes principaux ; à savoir :

- **Appui au développement de la culture attelée** : la traction animale est encore embryonnaire. Grâce aux expériences réussies du Centre National de Dressage et de Traction Animale (CENADRETA) et antérieurement dans la plaine de la Ruzizi, cette technique doit être appuyée par la mise au point et la fabrication d'équipements adaptés à toutes les rizicultures. L'installation des noyaux d'élevage bovin pour la culture attelée et le renforcement des capacités des structures publiques et privées de la traction bovine ; la facilitation d'accès aux outils de traction animale et aux intrants vétérinaires sont autant d'actions prévues pour promouvoir cette technique,

- **Appui au développement de la motorisation** : il convient de remarquer que les systèmes de culture intensifs requièrent l'emploi des tracteurs et des motoculteurs. L'on devra donc tenir compte de leurs disponibilités dans les zones rizicoles aménagées ou dans les zones de grandes étendues. La traction animale et le motoculteur sont recommandés pour de superficies modestes. Pour de grandes étendues, les tracteurs de grandes puissances (65 à 90 cv voire plus) seront utilisés. Les producteurs organisés pourront accéder sous certaines conditions à la motorisation et les structures de l'Etat en matière de motorisation seront renforcées. Les actions visant l'installation de motopompes pour l'irrigation seront appuyées.

- **Appui à la technologie post récolte** : la technologie post récolte va permettre de réduire les pertes pendant et après récolte (qui dépasse environ 30% de la valeur marchande de la production) par la modernisation des opérations de récolte, de battage, de séchage et de décorticage. Il est prévu l'installation des unités de transformation performantes et adaptées de moyenne et petite capacités selon la taille de l'exploitation et les revenus des producteurs.

6.6. Recherche, diffusion des technologies et renforcement des capacités

6.6.1. Génération des technologies, accès à la connaissance et aux technologies

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) est une entreprise publique à caractère scientifique chargée de conduire la recherche agricole en partenariat avec les autres structures directement ou indirectement impliqués telles que le SNV, SENASEM, PNR et les producteurs.
Les travaux de recherche portent sur l'amélioration variétale, la production des semences de fondation G0, des semences de pré base G1-G3, production et commercialisation des semences de base G4, essais variétaux et multi locaux.

La Stratégie prévoit la poursuite des travaux de PVS sur les Nerica de bas fond qui vont déboucher sur l'inscription des variétés retenues au Catalogue National des semences et à la vulgarisation, à l'échelle nationale, des semences de ces variétés.
Des criblages des variétés de Nerica tant pluviales qu'inondées par rapport aux stress biotiques et abiotiques seront également réalisés.
Les thématiques de recherche porteront sur : la lutte contre la pression des adventices, les maladies et ravageurs, l'amélioration et la maintenance variétales, les équipements agricoles de

transformation et de production, les techniques de contrôle et d'analyse, la pathologie des semences, etc.

6.6.2. Gestion de la fertilité des sols

Les ressources naturelles qui constituent la base des systèmes de production en RDC subissent, d'année en année, sous l'influence des aléas climatiques et de la croissance de la population humaine, une pression sans cesse continue liée à la surexploitation. Dans certaines provinces, cette pression qui se traduit par la réduction de l'espace cultivable, la réduction de la durée de la jachère et la mise en culture de terres marginales engendrant une dégradation de la fertilité des terres. Dans d'autres provinces, l'on assiste à une pression continue sur les forêts. Cette pression a souvent pour conséquence des atteintes à l'environnement, la réduction des rendements et de la production et une plus grande paupérisation des populations.
Pour corriger cette baisse de la fertilité des sols dans les différents systèmes de production rizicoles, il va falloir adopter une approche intégrée.

Les principaux axes stratégiques porteront entre autres sur :

- la création et/ou le renforcement des structures nationales de concertation sur la gestion de la fertilité des sols ;
- le renforcement du service de recherche pédologique au niveau des dispositifs et systèmes nationaux de recherche agricole à travers l'appui de recherche-développement et le transfert de technologies en matière de gestion de la fertilité des sols.

Il sera mené un certain nombre d'activités :

- les programmes de recherche adaptée intégrant le recensement des pratiques endogènes qui améliorent la fertilité des sols ;
- la mise en œuvre des pratiques de restauration et de gestion de la fertilité des sols ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une formation technique adéquate sur les méthodes de restauration des sols et la gestion de la fertilité des terres, les techniques de lutte antiérosive à travers les haies antiérosives et les cultures en terrasse, l'agroforesterie etc.
- le développement du marché des intrants agricoles en particulier celui des fertilisants.

6.6.3. Accès aux crédits/financements agricoles

Le crédit agricole demeure l'apanage des seuls fermiers et agriculteurs offrant suffisamment des garanties financières et immobilières. Trois types de crédits étaient octroyés par les institutions financières en RDC à savoir : les crédits de campagne, les crédits commerciaux et les crédits d'investissement. Aucun type de ces crédits n'est alloué aux petits producteurs ni pour l'acquisition des intrants, ni pour la production et encore moins pour la commercialisation de leurs récoltes par manque entre autre de garantie de remboursement.
En dehors des institutions financières, certaines structures d'encadrement et entreprises agro industrielles accordent des crédits en intrants aux producteurs et en équipements remboursables à la fin de la campagne.
Les institutions de micro-finance (PROCREDIT, FINCA, etc.) connaissent ces dernières années un grand développement et participent de façon active à la vitalisation du secteur informelle (petits commerçants et petits exploitants agricoles) par l'octroi en leur faveur des crédits à des conditions peu contraignantes. Le taux d'intérêt appliqué est en moyenne de 4%. Malheureusement ces institutions ne se limitent que dans les grands centres.

Les actions à mener se focaliseront essentiellement sur la création et/ou le développement du partenariat économique entre acteurs sur base de fonds à coûts partagés pour l'acquisition,

l'exploitation et l'entretien des infrastructures de production (aménagements et équipements hydro agricoles, etc.) et la commercialisation (infrastructures de conditionnement, de stockage et de transformation). Pour ce faire, la mise en place d'un fonds pour le Développement de la Riziculture qui sera géré par les Représentants des riziculteurs, des transformateurs, des importateurs d'équipements et d'intrants agricoles ainsi que les consommateurs s'avère nécessaire et servira d'appui à la promotion de l'épargne et des investissements ruraux.
La SNDR s'appuiera sur les dispositions arrêtées par la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du développement Rural dans le domaine du financement du secteur agricole et rural qui consistent en :

- la création à la base des caisses populaires, mutuelles, coopératives de micro crédits, des Institutions de micro finance auprès des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) et autres associations organisées
- la création par l'Etat de Fonds National (et Provincial) du Développement Agricole et Rural (FNDAR) et des Caisses de Crédits Agricoles (CCA).
- La mise en place des mécanismes de financement de la base à partir des ressources extérieures sous la garantie du FNDAR ; et
- La promotion de l'épargne et des investissements ruraux

VII. PLANS D'ACTIONS DES POLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE (PDSR)

7.1. Chaîne de valeur de riz

Les stratégies décrites ci-dessus devront améliorer la productivité et l'efficacité de la chaîne de valeur du riz, accroitre les revenus des acteurs directs de cette chaîne de valeur du riz, établir ou rétablir des liens fonctionnels entre les acteurs le long de cette chaîne de valeur.

Des acteurs de la chaîne de valeur du riz sont très nombreux. Ils comprennent des demandeurs directs des services (consommateurs, meuniers, producteurs, commerçants, transporteurs, etc.) et des acteurs indirects (chercheurs, vulgarisateurs, ONG, association des producteurs, etc.).

Selon le Document du projet INERA/AfricaRice « Renforcement de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest et du Centre », les liens réciproques aussi bien horizontaux que verticaux entre les différents acteurs de la chaîne précités peuvent être schématisés comme suit :

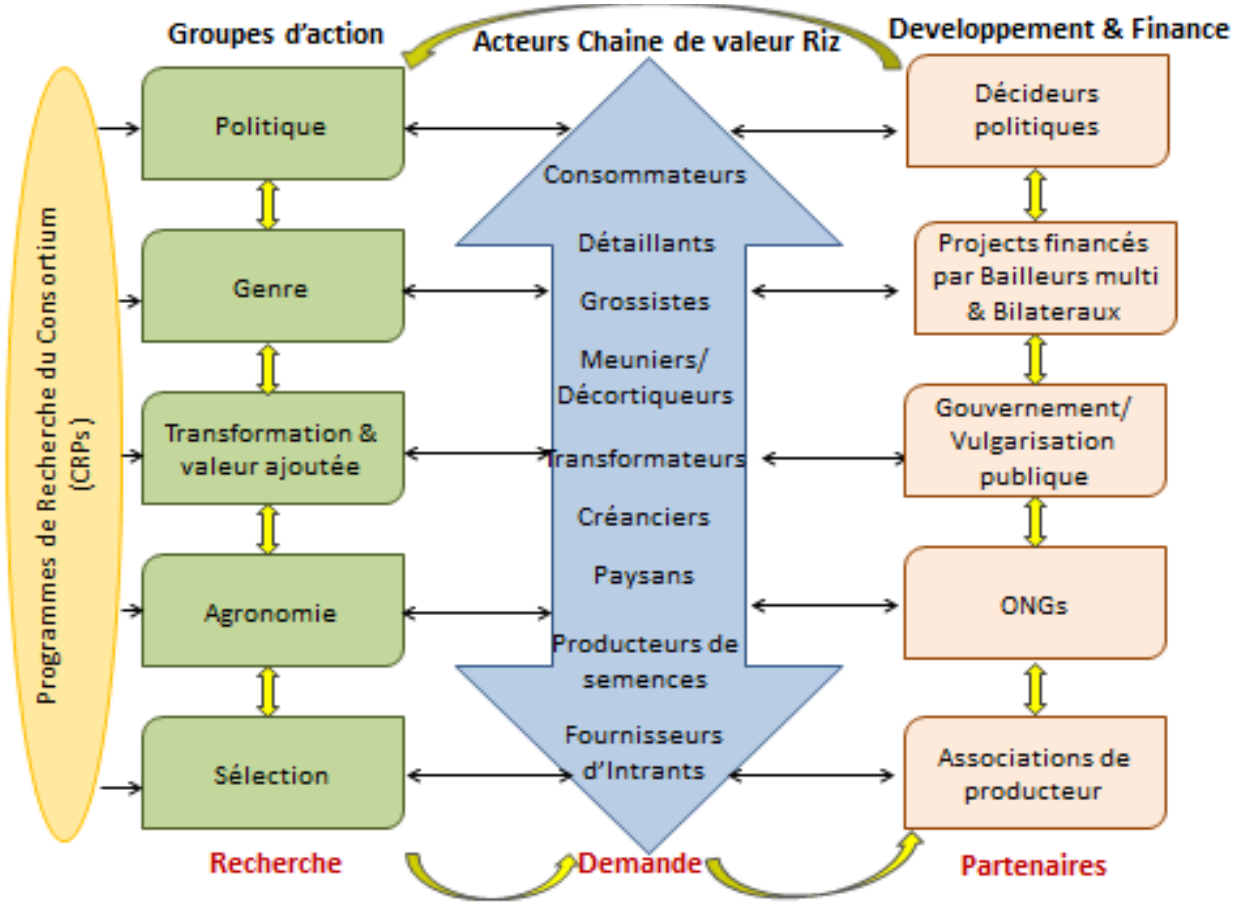

Comme le montre ce schéma, les différents liens réciproques se bouclent et doivent fonctionner comme la chaîne d'un vélo ou d'une moto. Autrement dit, si un maillon de la chaîne ne marche pas, la chaîne, dans son ensemble, ne marchera pas non plus.
S'il en est ainsi, alors les actions à mener dans le cadre des SNDR sous examen ne devront rien négliger. Elles devront toucher tous les maillons de la chaîne de valeur du riz.

7.2. Pôles de développement du secteur rizicole (PDSR)

La SNDR sera mise en œuvre à travers les quatre pôles de développement du secteur rizicole (PDSR) définis par les principaux intervenants dans la filière de riz à la fin de l'année 2012 dans le cadre du Projet « Renforcement de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest et du Centre pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire » sous la conduite de l'INERA avec l'appui technique d'Africa Rice.

Ce choix fait sous la direction de l'INERA, a tenu compte des critères suivants : (i) importance de l'écologie ciblée (superficie et production), (ii) accessibilité de la zone, (iii) disponibilité en infrastructures (*marché, rizeries, etc.*), (iv) expériences des acteurs de développement de la filière du riz (projets, ONG, Institution de Recherche, bailleurs, etc.), etc.

Le tableau ci-après reprend les quatre PDSR sus évoqués (sélectionnés en 2012)

Tableau 6 : Pôles de Développement du Secteur Rizicole en RD Congo

POLE	ECOLOGIES		OBSERVATIONS
	SITUATION ACTUELLE	SITUATION SOUHAITEE POUR L'AVENIR	
1. P. Orientale Equateur	1. Pluvial 2. Bas-fond 3. Irriguée	1. Bas-fond 1. Irriguée 2. Pluvial	Actuellement la culture sèche reste prédominante avec plus de 90% dans les différents pôles. Pour l'avenir, il est souhaité de développer beaucoup plus la riziculture irriguée et celle de bas-fond qui permettent d'atteindre rapidement et durablement l'autosuffisance en riz. La riziculture pluviale destructrice de l''environnement devra être stabilisée.
2. Maniema Kasai Oriental Kasai Occidental	1. Pluvial 2. Bas-fond	1. Bas-fond 2. Pluvial	
3. Kinshasa Bandundu Bas-Congo	1. Pluvial 2. Bas-fond 3. Irriguée	1. Bas-fond 1. Irriguée 2. Pluvial	
4. Sud-Kivu Nord-Kivu Katanga	1. Pluvial 2. Bas-fond 3. Irriguée	1. Bas-fond 1. Irriguée 2. Pluvial	

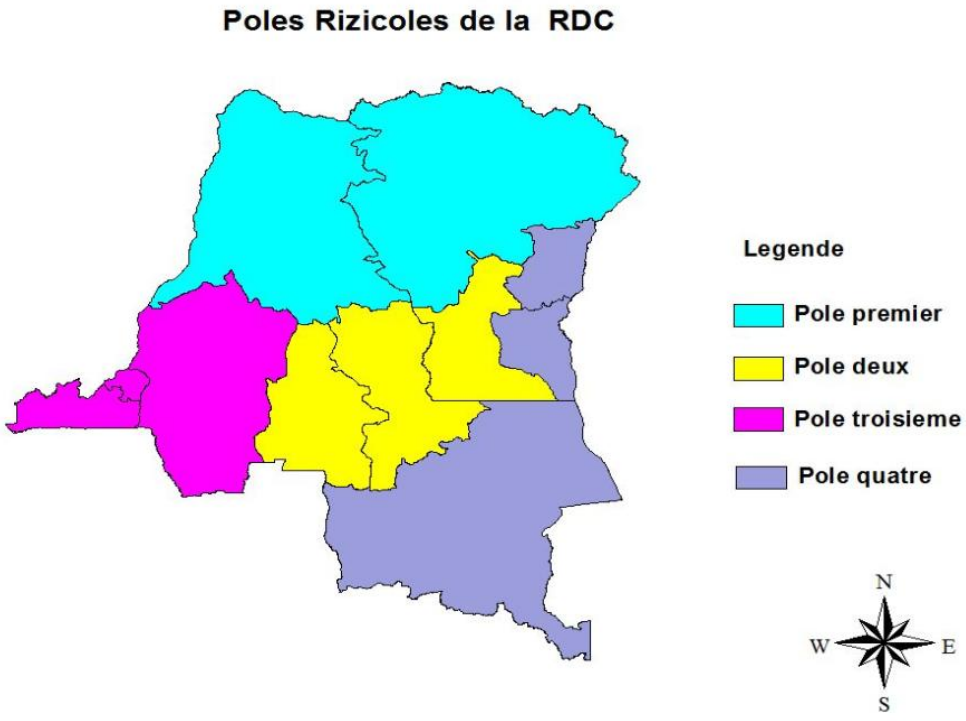

7.3. Plans d'actions des Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR)

La mise en œuvre de la SNDR dans les PDSR devra s'appuyer sur l'approche interactive à 3 étapes impliquant un nombre de plus en plus grand d'acteurs.

(a) La 1ère génération (N1) concerne les acteurs participant aux tests préconisés dans les pôles

- Identifier les facteurs réduisant la performance des activités de la chaine de valeur du riz (rendement, production ou offre totale, qualité du riz) à travers des enquêtes diagnostiques ou de référence.
- Elaborer un plan d'actions pour chaque pôle avec des résultats attendus et des objectifs clairs pour 3 - 5 ans. Ces actions peuvent être les suivantes : (i) l'exploitation de deux saisons de l'année pour la riziculture sèche (même champ ou champs différents), (ii) amélioration des pratiques agronomiques et de gestion appropriée de la riziculture (accroissement de la densité de la culture, âge des plantules à repiquer, semis ou repiquage en lignes, etc.), (iii) test des pratiques appropriées de production des semences de qualité, (iv) test de petits équipements agricoles appropriés (moissonneuses combinées, vanneuses, trieuses rotatives, désherbeuses manuelles, petites et moyennes rizeries, etc.), etc.
- Mise en œuvre du plan d'actions de chaque pôle à travers des activités d'apprentissage participatives et de recherche- action pour l'amélioration de la performance de toute la chaine de valeur riz

(b) La 2ème génération (N2) concerne les bénéficiaires de diffusion indirecte des résultats de la 1ère génération à travers : (i) formation des bénéficiaires (observateurs ou partenaires : ONG, agents de vulgarisation, projets, etc.) sur les résultats des tests validés à la 1ère génération et (ii) visites d'échange ou visualisation de vidéos produites sur les résultats susmentionnés.
(c) La 3ème génération (N3) concerne les bénéficiaires de diffusion à grande échelle des résultats par les projets et ONG partenaires à l'intérieur et en dehors des pôles à travers: (i) la production et dissémination des vidéos présentant les leçons et les principes essentiels appris des 2 premières générations, (ii) la production et diffusion d'émissions ou documentaires à la radio ou à la télévision

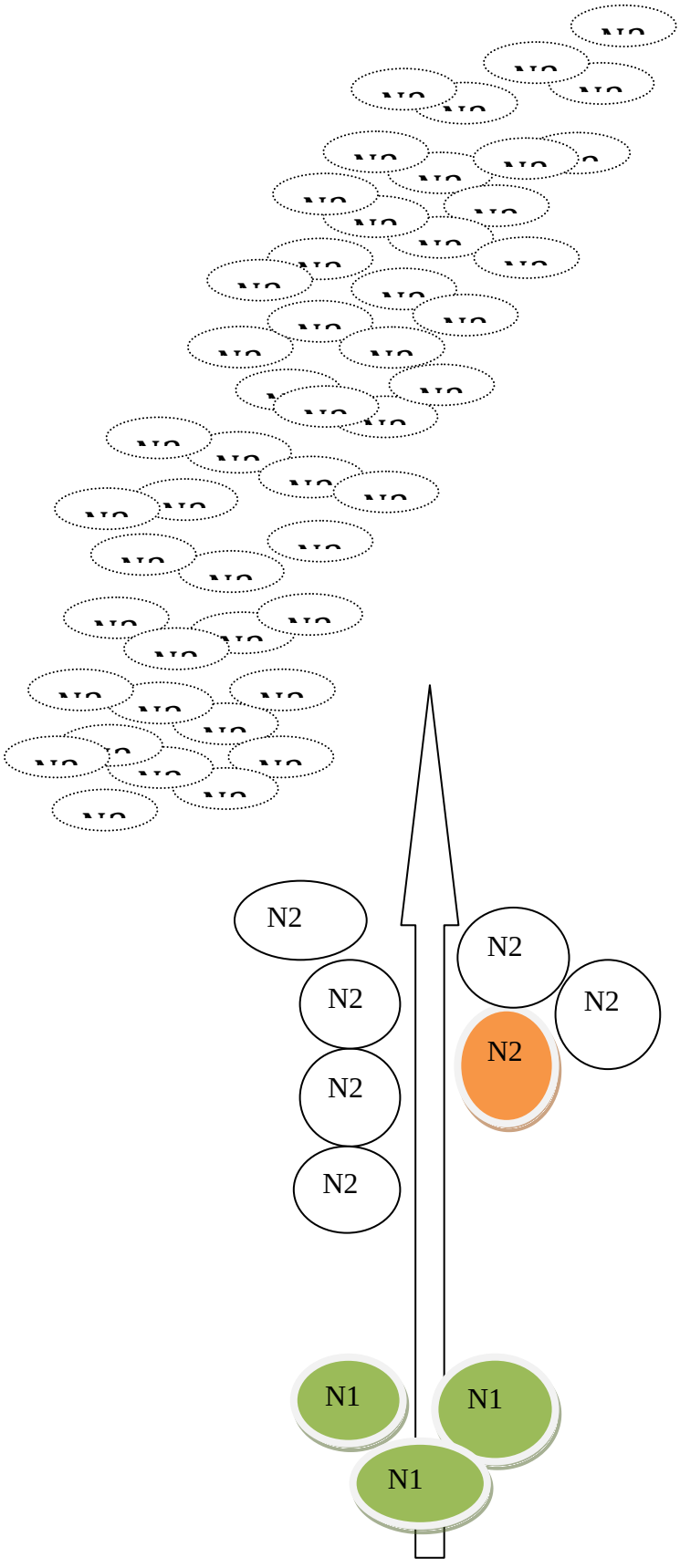

Plans d'actions

Enquêtes

7.4. Impact des activités

L'impact des actions mises en œuvre est évalué à travers les enquêtes de référence (diagnostique et économique) conduites au début de l'an 1 de l'exécution des activités et impliquant des échantillons de tous les acteurs de la chaine de valeur du riz dans les pôles ainsi que des enquêtes d'évaluation d'impact ex-post (quantitatives, qualitatives et participatives) conduites à la fin de l'an 3 ou à la fin des activités dans les pôles et impliquant les mêmes acteurs pour évaluer les effets directs et indirects des actions mises en place.

VIII. CONCLUSION

La production de riz est restée presque stationnaire ces dernières années malgré l'important potentiel et la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de relance. Il est urgent d'augmenter la production de cette denrée, compte tenu de la place qu'elle occupe de plus en plus dans les habitudes alimentaires de populations tant urbaines que rurales.

Cette situation exige la relance de la production rizicole nationale pour satisfaire les besoins nationaux et réduire ainsi la dépendance extérieure en levant les contraintes majeures qui freinent son essor.

La démarche de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) arrive à point nommé et cadre parfaitement avec les initiatives de développement et de planification prises antérieurement dans le pays. Il s'agit particulièrement de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP), de la Note de Politique Agricole et Rurale, de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural de la RDC, du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

Les actions prioritaires retenues par la SNDR rejoignent les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté.

Ainsi, la relance de la production rizicole se fera à travers :

- Le renforcement de la recherche et de la vulgarisation rizicoles ;
- L'organisation de la filière semencière ;
- L'amélioration des circuits de distribution des intrants ;
- L'expansion des aménagements hydro-agricoles pour une riziculture irriguée et de bas-fond accrue et modernisée ;
- La stabilisation de la riziculture pluviale ;
- La facilitation de l'accès à l'information et au marché ;
- La promotion du Partenariat Public- Privé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Africa Rice : **Enquête Riz,** Rapport pays : RDC
   Projet Renforcement de la disponibilité et de l'accès aux statistiques rizicoles. Une contribution d'urgence pour le riz en Afrique Subsaharienne, Janvier 2010, 102 pages.
2. Africa Rice : **Renforcement de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest et du Centre.** Plan de travail et budget annuel 2013.
3. D. Dibwe Munkamba et F. Nseye Mara : **Pôles de développement du secteur rizicole-concept, approches et méthodologie.** Document de travail, 2013
2. F. Nseye Mara : **Projet ''Amélioration de l'accès aux petits paysans au Nerica pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre'',** Etude de référence, Juin 2009.
3. Ministère de l'Agriculture : **Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural**, Mars 2010, 37 pages
4. Ministère de l'Agriculture : **Stratégie pour le développement de la production rizicole au Zaïre**
   Projet PNUD/FAO/96/012 ''Renforcement du Programme National Riz'', Kinshasa, Version provisoire, Septembre 1996, 156 pages.
5. Ministère de l'Agriculture : **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)**
   Document principal, version amendée après l'atelier national du 16/02/2010, Février 2010, 86 pages
6. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : **Plan National d'Investissement Agricole**
   Avril 2013
7. Ministère du Plan : **Document de Stratégie et de la Réduction de la Pauvreté deuxième génération (DSCRP-2)**
   Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de Mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ''UPPE-SCRP'', Juillet 2006, 120 pages
8. M. KOUKI : **Politique Nationale de Développement du sous secteur des semences**, Projet TCP/DRC/3003 ''Appui à la réhabilitation du Service National de Semences (SENASEM), Décembre 2004, 57 pages
9. RDC : **Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture**
   Kinshasa, Décembre 2011, 39 pages
10. RDC : **Note de politique agricole et du développement rural**
    Décembre 2009, 74 pages

ANNEXES

Annexe 1 : <u>Répartition de la superficie totale occupée par le riz paddy par province</u>

Province	**Superficie cultivée (ha)**	**Superficie terres arables (ha)**
Bandundu	28.010	5 139 214
Bas Congo	20.130	3 693 409
Equateur	24.650	4 522 728
Kasaï Occidental	19.590	3 594 331
Kasaï Oriental	40.900	7 504 243
Kinshasa	1.220	223 843
Katanga	14.690	2 695 289
Maniema	72.950	13 384 707
Nord Kivu	19.660	3 607 174
Province Oriental	161.800	29 686 712
Sud Kivu	32.420	5 948 350
Total RD Congo	**436.020**	**80.000.000**

Source : Estimation SNSA/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Annexe 2 : Carte administrative de la RD Congo

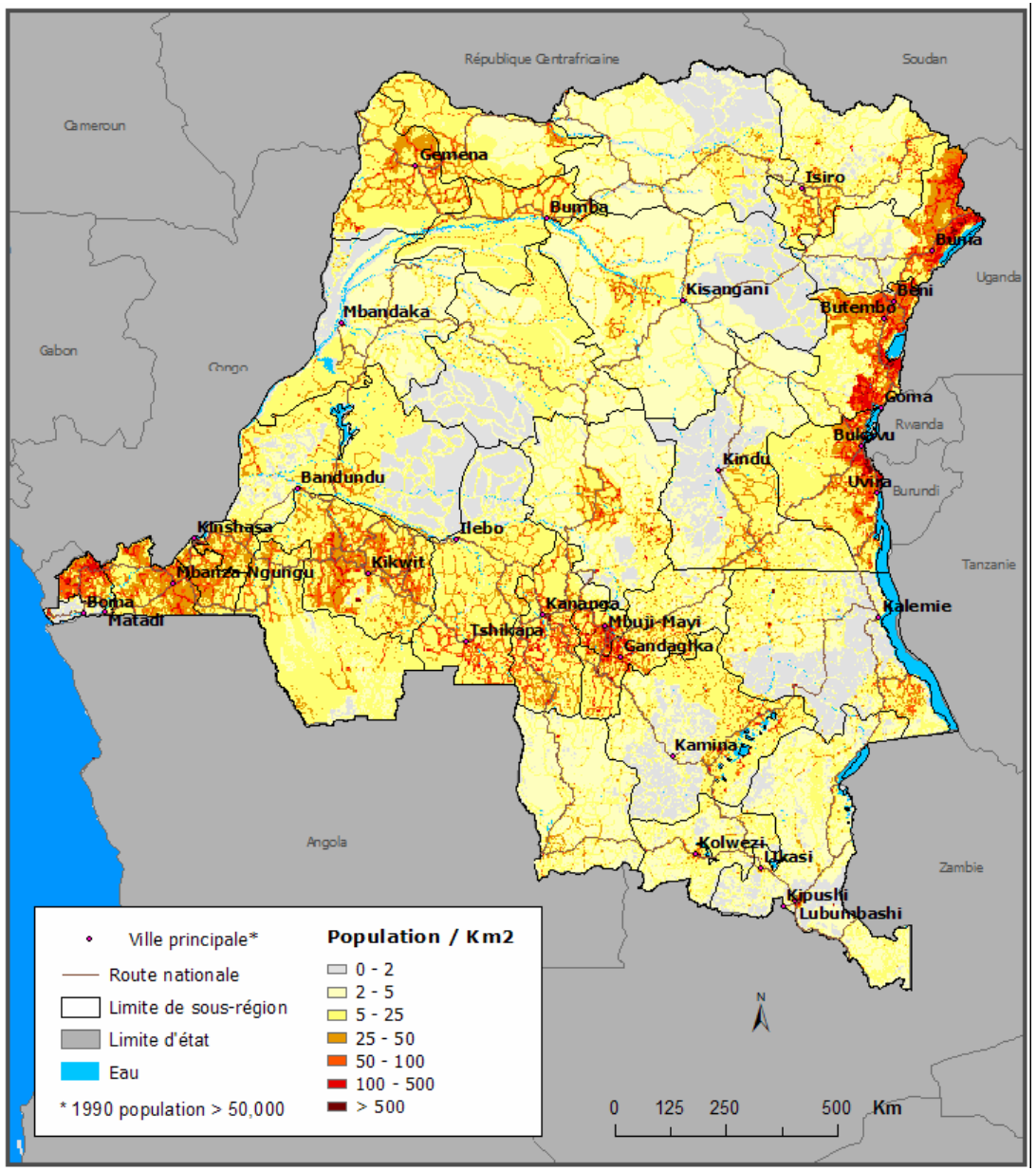

Annexe3 : Carte des Provinces de la RD Congo



Annexe 4 : Fermes semencières et Centres de recherche agronomique

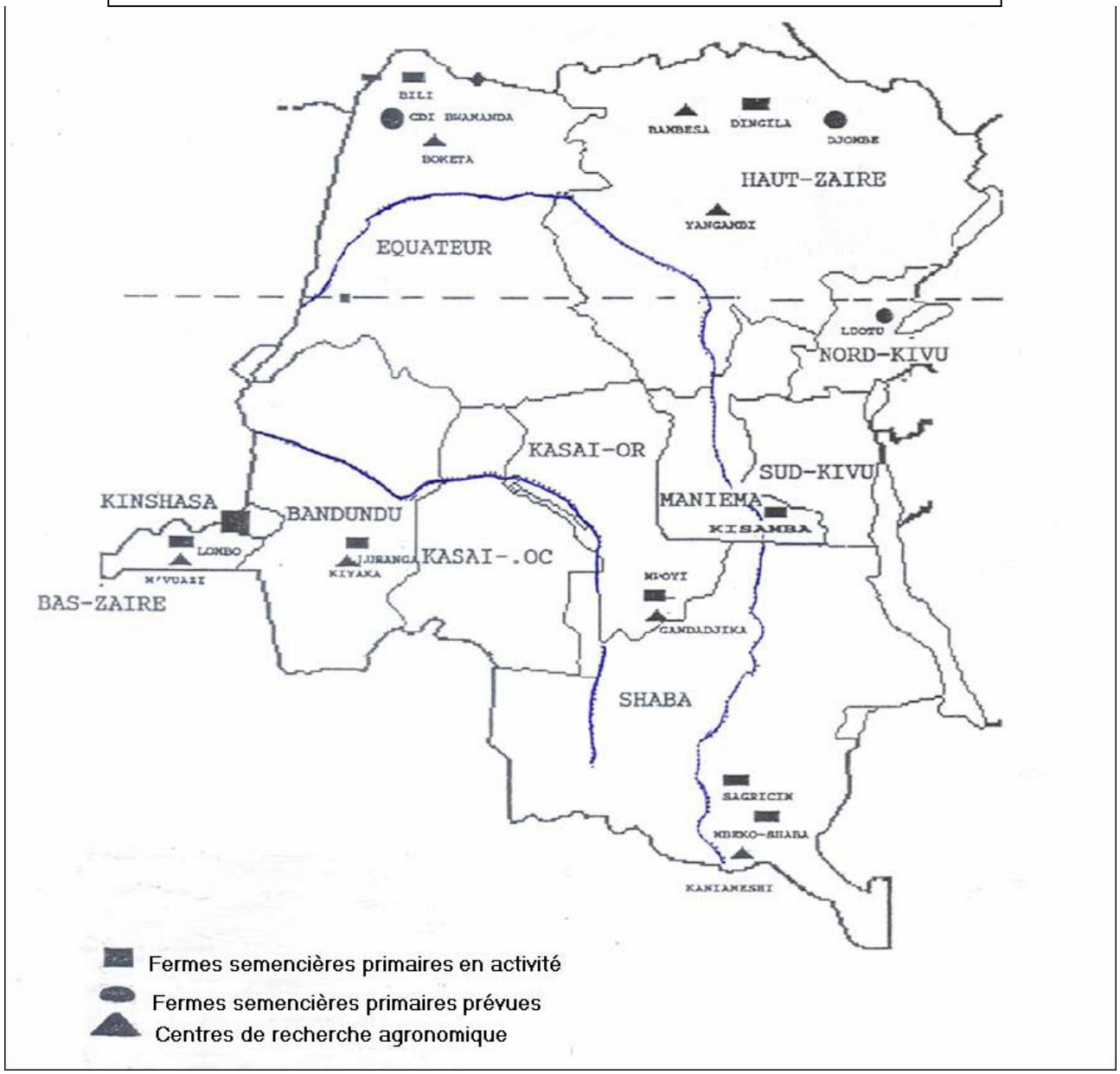

Annexe 5 : <u>Programmes (ou composantes) à mettre en œuvre</u>

Programme (Composante) 1 : Etude de compétitivité du riz local
Programme (Composante) 2 : Appui à la production des semences améliorées de riz
Programme (Composante) 3 : Mise en œuvre d'un Plan d'Investissement dans les technologies de maîtrise de l'eau et de l'irrigation
Programme (Composante) 4 : Appui à la recherche et à la diffusion des technologies et renforcement des capacités des chercheurs et des producteurs
Programme (Composante) 5 : Accès au crédit et à l'épargne dans les zones de forte production de riz
Programme (Composante) 6 : Intensification de la mécanisation dans la riziculture
Programme (Composante) 7 : Appui à la gestion post-récolte du riz
Programme (Composante) 8 : Mise en œuvre des Partenariats Public-Privés

.